

# Interviews des avocats sélectionnés



**Océane Horn**

Barreau de Marseille, France

## « LA 'TRANS PANIC DEFENSE': UNE ATTEINTE À LA DIGNITÉ DES VICTIMES »

### Parcours universitaire et professionnel

Après avoir obtenu ma licence à l'Université de Caen, j'ai poursuivi mes études à l'université d'Aix-en-Provence, en réalisant un master 1 droit privé et sciences criminelles, puis un master 2 intitulé « expertise dans le système pénal national et international ». Au cours de ces études, j'ai effectué plusieurs stages au sein de cabinets d'avocats spécialisés en droit pénal.

J'ai prêté serment au Barreau de Marseille le 6 janvier 2017. Depuis lors, j'exerce en qualité d'avocat collaborateur au sein du Cabinet Fleurent Didier et Associés situé à Marseille et spécialisé en droit des affaires [...]

### Choix de la cause

Islan, c'est une jeune femme qui vit à New York et qui mène la vie de toute new-yorkaise, elle travaille la semaine et retrouve ses amis le week-end.

Islan, c'est aussi une jeune femme qui a mené un combat pour devenir la femme qu'elle estimait avoir toujours été.

Malheureusement, un soir, elle rencontre un homme et sa vie prendra fin.

Islan a été tuée par James Dixon parce qu'elle était ce que l'on appelle une transgenre.

Pour ce meurtre, il a bien entendu été jugé. Au stade du procès se pose la question de savoir quelle stratégie il va choisir avec son avocat pour se défendre. De façon surprenante, il décide de faire référence à l'identité d'Islan, au fait qu'elle soit transgenre.

Plus qu'une simple référence, l'identité de genre d'Islan va être au cœur de sa défense.

Cette affaire présente donc deux aspects.

Tout d'abord, il s'agit donc d'une parfaite illustration de la réaction de l'homme face à l'inconnu, face à quelque chose qu'il ne connaît pas. En l'espèce, la réaction de Dixon a été des plus extrêmes puisqu'il a tué Islan.

Ensuite, avec cette affaire, on découvre un système dans lequel la justice américaine accepte de légitimer, ne serait-ce que partiellement, des meurtres commis en raison de l'identité de la victime.

### Résumé de la plaidoirie

J'ai choisi d'aborder le cas des transgenres aux États-Unis.

Ils font l'objet de violences, tant psychologiques que physiques, ils sont marginalisés, stigmatisés ...

S'il existe de nombreuses illustrations qui montrent que les transgenres sont sans cesse victimes de discriminations de leur vivant, il en est une autre, beaucoup moins connue mais tout autant illégitime, qui survient après leur mort.

C'est la « trans panic defense » que l'on pourrait traduire par la défense de la panique transsexuelle.

Quand j'ai découvert ce système de défense, j'ai été particulièrement choquée que des avocats puissent y recourir, certes, mais surtout que cela soit cautionné par des juges.

Or, les juges sont censés être les gardiens de nos libertés et doivent appliquer la même justice pour tous.

Force est donc de constater que la « trans panic defense » contrevient à ces principes.

Contacts presse : Sophie Bruneau de la Salle et Fanny El Hajel Kaïd  
02 31 06 06 47 - presse@memorial-caen.fr